



Publié le 07/03/2024

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P077_2024

Date : 01/03/2024

**OBJET : Réhabilitation-extension d'INTECHMER - Cherbourg-en-Cotentin - Lots 4, 13
et 14**

Exposé

Dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer (INTECHMER), l'Agglomération du Cotentin a lancé deux procédures répartissant les 21 lots de l'opération, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 2° du Code de la Commande Publique avec 6 lots lancés suivant une procédure adaptée, et 15 lots suivant un appel d'offres ouvert.

A l'issue de la procédure adaptée, les 4 lots suivants déclarés sans suite, ont été relancés par le biais d'une nouvelle procédure adaptée :

- lot 4 - Charpente bois,
- lot 7 - Serrurerie,
- lot 13 - Revêtements de sols durs et souples,
- lot 14 - Équipements de laboratoire.

Suite à cette consultation, 7 entreprises ont remis un pli. Le lot 7 est déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre.

Après examen des candidatures, négociation des offres, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessous qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au vu des documents de consultation :

Numéro et intitulé du lot	Nom de l'attributaire
Lot 4 - Charpente bois	CPL BOIS
Lot 13 - Revêtements de sols durs et souples	ESOLIA
Lot 14 - Équipements de laboratoire	SIDPA

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2023_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2123-1-2°,

Considérant l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** les marchés publics concernant les lots en procédure adaptée pour la réhabilitation-extension d'Intechmer à Cherbourg-en-Cotentin avec les entreprises suivantes :
 - Lot 4 - Charpente bois : Entreprise **CPL Bois** - rue de la Résistance - 14400 BAYEUX pour son offre de base d'un montant total de 542 346,52 € HT soit 650 815,82 € TTC,
 - Lot 13 - Revêtements de sol durs et souples : Entreprise **ESOLIA** - ZI DE BERNAY - 49130 STE GEMMES SUR LOIRE pour son offre variante 1 d'un montant total de 759 404,37 € HT soit 911 285,24 € TTC,
 - Lot 14 - Équipements de laboratoire : Entreprise **SIDPA** - ZAC du Ribay - 17 rue Arnold Dolmetsch - 72 000 LE MANS pour son offre variante 7 d'un montant total de 350 800,00 € HT soit 420 960,00 € TTC,
- **De dire** que les marchés débiteront à compter de leur notification jusqu'à la fin des travaux d'INTECHMER,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Enveloppe n°LC 78909 APCP - Imputation 2313,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE